

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
26/09/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0162

1. Intitulé du projet

Construction d'un entrepôt de produits métallurgiques pour la location pour la société KDI sur une partie de la parcelle 286 section AC.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	Projet soumis à Permis de Construire ayant une surface de plancher projetée de 36 940 m2 comprise entre 10 000 m2 et 40 000 m2.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction d'un entrepôt pour le stockage de produits métallurgiques.

Il comprendra les installations suivantes :

- des halls de stockage au sein d'un entrepôt (36 400 m2 environ) ;
- un ensemble de bureaux et locaux sociaux (520 m2 environ) ;
- des parking conformément à la réglementation ;
- des zones d'attentes et de manœuvre pour les poids lourds ;
- une zone de stockage extérieure en enrobés (9 500 m2 environ).

4.2 Objectifs du projet

L'entrepôt sera mis à la location. L'exploitant sera la société KDI du groupe Klockner, négociant de fournitures industrielles. Le projet est destiné à une exploitation mixte de négoce de produits métallurgiques et de fournitures industrielles correspondant à l'activité de KDI. Le propriétaire des terrains est la SCI STELLA.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit la construction d'un entrepôt, de bureaux, d'une aire de stockage et de voiries (y compris parking et aires d'attente).

La date de démarrage souhaitée des travaux est en septembre 2017, une livraison du clos-couvert pour installation des points-roulants et machines pour le 15 mars 2018 et un démarrage de l'exploitation le 30 juin 2018.

Le terrain d'implantation est réputé plan et sain :

- sans dénivellation particulière dans son périmètre ni par rapport aux voiries le desservant,
- viabilisé (assainissement, énergie et alimentation eau) en limite ainsi que les différents comptages aux endroits appropriés

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble du site sera exploité dès son ouverture.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

Le site n'est pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le site est concerné par la Loi sur l'Eau. Les bassins de rétention des eaux pluviales formeront des plans d'eau pour une superficie cumulée de 1 867 m2. Le projet est donc soumis à déclaration sous la rubrique 3.2.3.0 - 2 "plans d'eau, permanents ou non".

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Parcelle AL n°286	113 707 m2
Terrain	79 150 m2
Surface de plancher totale	37 000 m2
Surface de plancher entrepôt	36 400 m2
Surface de plancher bureaux	520 m2
Surface aire extérieure de stockage	9 500 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

AL N°286
"Ilots Sud"
ZAC de Neuville 2
95000 NEUVILLE-SUR-OISE

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 07 ' 99.1" E Lat. 49 ° 00 ' 93.6" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La parcelle n°286 section AL accueille un champ non exploité. Le terrain est aujourd'hui compris dans la ZAC de Neuville sur Oise.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet respecte les prescriptions du PLU zone AU-UC de la commune de Neuville-sur-Oise, approuvé le 10 décembre 2004, modifié le 27 avril 2007 et le 15 mai 2009, révision simplifiée le 8 avril 2011, le 14 septembre 2012 et le 13 novembre 2015.

Le PLU est actuellement en cours de révision.

La zone AU-UC couvre un site délimité par le tracé projeté de l'autoroute A.104 et la commune de Conflans-Sainte-Honorine : il s'étend sur les sites dit de La Garenne de Neuville et des Belles Hâtes. Ce site a vocation à accueillir des activités économiques et les services qui leur sont liés.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à environ 2,5 km au Sud du site. La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à environ 3,4 km au Sud-ouest du site.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur le territoire communal de Neuville-sur-Oise. Cette dernière n'est pas concernée par la loi littoral.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Val d'Oise est doté d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, approuvé le 3 octobre 2012, par arrêté préfectoral. Ce PPBE concerne uniquement le réseau autoroutier et routier national. Le département est également concerné par l'arrêté du 28 avril 2009 des bruits de voisinage.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte "Identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides région Ile de France", aucune zone humide n'est identifiée au droit du site.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mis en vigueur depuis le 7 juillet 1998 par arrêté préfectoral, révisé et approuvé le 5 juillet 2007, le PPRI (Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation) concerne les 22 communes de la vallée de l'Oise dont Neuville-sur-Oise.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé sur les bases de données BASIAS et BASOL. Aujourd'hui, les terrains ne font pas l'objet d'exploitation.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZRE d'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La délégation territoriale du Val d'Oise de l'ARS Île-de-France a été contacté fin aout 2016 et précise l'absence de captage ou périmètre de protection de captage d'eau potable au droit du site. Les captages d'eau potable les plus proches sont situés : - à Cergy (localisation et périmètres figurent sur la carte jointe), - à Andrésy (78)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis inscrit au titre de la directive Oiseaux. Il se situe à plus de 17 km au Sud-est du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 19 km au Nord du palais et du parc de Versailles inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 08/03/1979. La commune de Neuville sur Oise possède un monument historique "Pavillon de 18s, son soubassement et sa balustrade, en bordure de l'Oise, dans le parc" inscrit par arrêté du 16/10/1952. Ce MH est situé à plus de 500 m au Nord-ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera relié au réseau d'alimentation en eau potable public. La consommation d'eau du site proviendra essentiellement des eaux pour les sanitaires et locaux sociaux du personnel. Sa consommation totale n'a pas été évaluée à ce jour. On peut l'estimer à environ 1 913 m ³ (sur la base d'une estimation de 50L/j/personne pour un effectif de 150 personnes). Le projet sera équipé de 4 WC et 4 points d'eau pour les bureaux ainsi que de 5WC, 5 urinoirs, 8 douches et 5 points d'eau pour les locaux sociaux.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce jour il n'est pas prévu de drainage. Aucun sous-sol n'est envisagé.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est plutôt plat et aucun sous-sol n'est prévu. Aucune excavation mise à part pour les fondations et l'ouvrage de rétention des eaux pluviales n'est prévue.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est plutôt plat. Aucun apport de matériaux n'est envisagé.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par un champs non cultivé. D'après la carte du SRCE, le site n'est pas situé au niveau d'un corridor fonctionnel, ni d'un réservoir de biodiversité. Il est par ailleurs situé entre des lignes de chemin de fer et une zone d'activités.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un terrain non exploité. Notons que le PLU a été révisé et que la parcelle est aujourd'hui située en zone AU-UC du PLU de Neuville-sur-Oise. Cette zone a vocation à accueillir des activités économiques et les services qui leur sont liés
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte Géorisque ne référence aucun risque industriel. Un seul site ICPE est recensé dans la base de données des ICPE sur la commune de Neuville-sur-Oise. Des ICPE sont présentes sur la commune limitrophe, Conflans-Saint-Honorine dans le département des Yvelines. La première ICPE recensée sur la carte Géorisque est localisée à plus de 200 m au Nord-ouest.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le risque inondation. Il est situé en zone de sismicité très faible (zone I), en sensibilité très faible pour l'inondation/remontée de nappe dans les sédiments, en aléa moyen pour le retrait/gonflement des argiles. La carte Géorisque ne référence pas d'autre risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors du trafic, aucun rejet atmosphérique n'est susceptible d'engendrer des risques sanitaires. Celui-ci a été considéré comme négligeable par rapport au trafic existant aux abords du site (zone d'activités accueillant de multiples activités et ICPE).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La principale source de bruit sera engendrée par le trafic des véhicules. Cette source sera négligeable au regard du trafic existant (zone d'activités en limite Sud et ligne de chemin de fer au Nord).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les nuisances sonores engendrées par la voie ferrée de la RATP.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les émissions lumineuses seront dues à l'éclairage du bâtiment et des aires extérieures de stationnement ainsi qu'aux phares des véhicules circulant sur le site.</p> <p>Les émissions lumineuses du site seront dues à l'éclairage du bâtiment et des aires extérieures de stationnement ainsi qu'aux phares des véhicules circulant sur le site. Ce dernier sera ouvert de 7h à 18h. Il n'engendrera pas de nuisances lumineuses en dehors de ses horaires d'activités.</p> <p>Notons que l'éclairage sera assuré par des ampoules LED.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les rejets de polluants dans l'air auront pour principales sources le trafic des véhicules circulant sur le site. Le trafic estimé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 poids lourds / jour - 50 véhicules légers / jour.
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux usées seront rejetées au réseau communal.</p> <p>Les eaux pluviales transiteront dans trois bassins de rétention de manière à respecter un débit de fuite de 2 l/s/ha pour une pluie de retour de 20 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bassin 1 récupérant les EP voiries + zones de stockage à l'arrière du site à l'Ouest : Surface = 400 m² - Volume = 700 m³ • Bassin 2 récupérant les EP toitures : Surface = 997 m² - Volume = 1990 m³ • Bassin 3 récupérant les EP voiries à l'avant du site : Surface = 470 m² - Volume = 870 m³ <p>Un séparateur d'hydrocarbures équipera le site en aval des trois bassins, avant rejet dans le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les déchets générés par le site seront des déchets non dangereux, (principalement emballages, cartons, déchets alimentaires, etc.) ainsi que des déchets électriques et électroniques (bureaux).</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Un fort accompagnement paysager permettra l'intégration du projet dans son environnement.</p> <p>Le traitement qualitatif des espaces verts améliore considérablement la qualité paysagère du site. Inspiré d'une palette de végétations locales, l'aménagement paysager joue sur des essences de couleur et de hauteur différentes pour donner une composition valorisante du site que ce soit au niveau du parking que des plantations agrémentant les cheminements piétonniers vers le RER.</p> <p>Les essences seront choisies conformément à l'étude d'impacts réalisée en 2004 pour la ZAC et sachant que l'environnement du site n'a pas évolué depuis la réalisation de cette étude.</p> <p>Le projet intègre en tout 20.000 m² d'espaces végétalisés.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet est situé au niveau d'une ancienne parcelle agricole, sur des terres difficiles d'accès. Aujourd'hui, il ne fait plus l'objet d'une exploitation. Pour rappel, en conformité avec le PLU de Neuville sur Oise, le terrain est situé dans une zone à vocation économique (ZAC de Neuville) évitant le morcellement du paysage.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis du préfet de région sur les projets ont été regardés pour les départements du Val d'Oise et des Yvelines. Le projet connu le plus proche est situé dans le quartier des Marjoberts à Cergy, à plus de 2,6 km au Nord du projet. Il s'agit d'un projet de réaménagement du quartier. Aucune effet n'est susceptibles d'être cumulé.

Les avis rendus ainsi que les décisions cas/cas rendu par les MRAE ont été consulté. Aucun projet concernant les commu de Neuville-sur-Oise et Conflans Sainte Honorine (limitrophe) n'a été mis en évidence.

Notons que le site est localisé au sein de la ZAC Neuville 2. EN outre, elle sera potentiellement traversé par l'autoroute A1

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments précédents, le projet n'engendrera pas d'incidences substantielles ou de modifications profondes de l'environnement.

Il s'inscrit dans le développement de la ZAC Neuville 2 ayant fait l'objet d'une étude d'impacts en 2004.

En outre, le projet permettra la création d'emplois.

Le trafic généré et ses impacts seront peu significatifs par rapport au trafic existant des zones d'activités de Conflans Saint Honorine en limite Sud du projet.

De par son activité d'entreposage, le site ne sera pas un gros consommateur d'eau et d'énergie.

Le projet n'est situé sur aucune zone ou aucun site protégé.

Il ne nous apparait donc pas nécessaire que le projet soit soumis à une étude d'impacts.

Notons que le projet suivra également une procédure d'instruction au titre de la loi sur l'eau. Pour rappel, le projet est soumis à déclaration sous la rubrique 3.2.3.0 - 2 "plans d'eau, permanents ou non".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- | | | |
|---|--|-------------------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise - Étude d'impacts de la ZAC Neuville 2 - Minéas - CMF - Isis - Acoustique
Septembre 2004

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le

20 septembre 2016

Signature



Michel CHENÉ
Gérant SCI STELLA



JOUY le MOUTIER

CERGY

NEUVILLE SUR OISE

L'OISE

D203

ERAGNY

N184

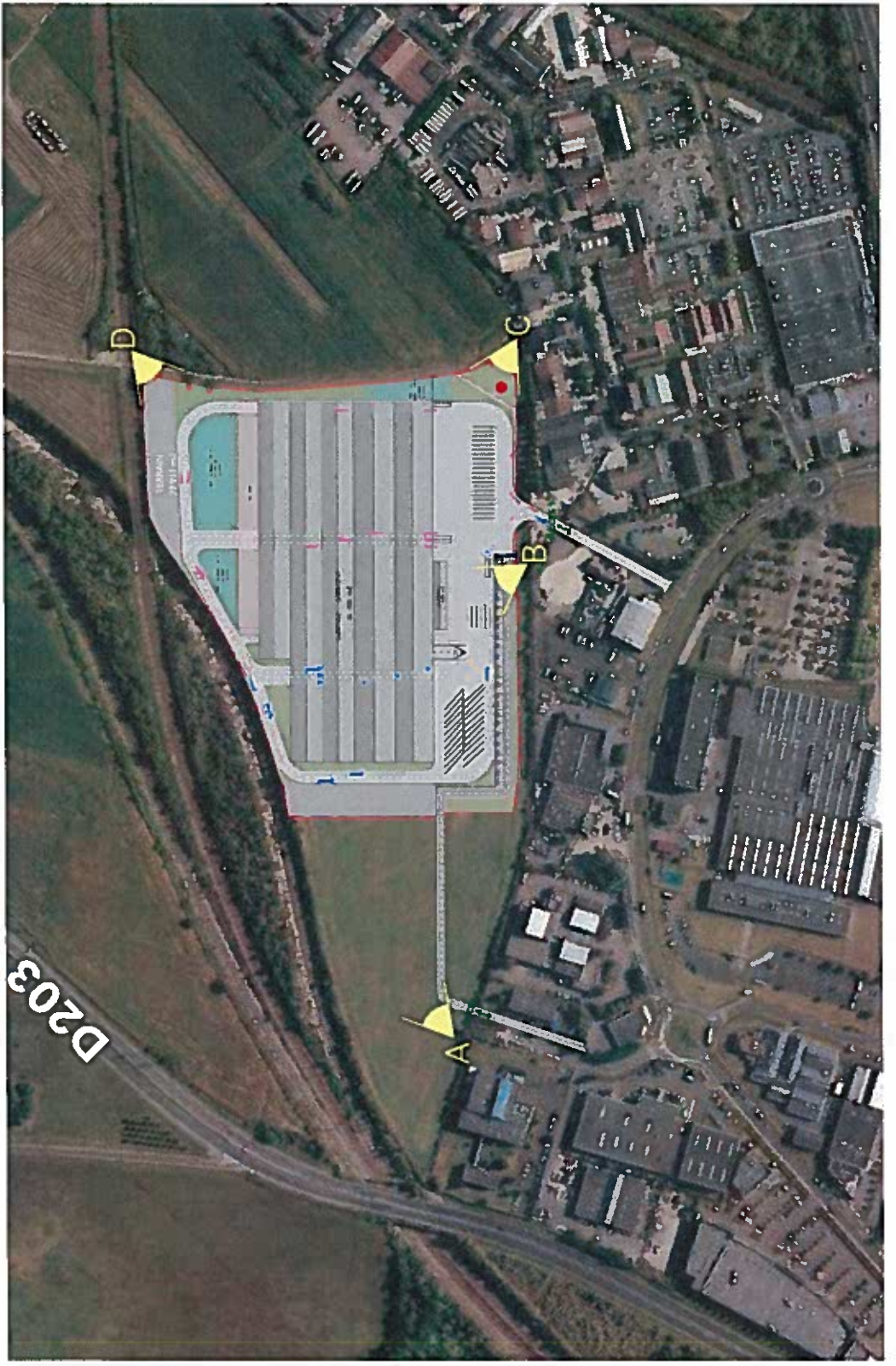
N184

MAURECOURT

CONFLANS SAINTE HONORINE

N184





VUE C



VUE B

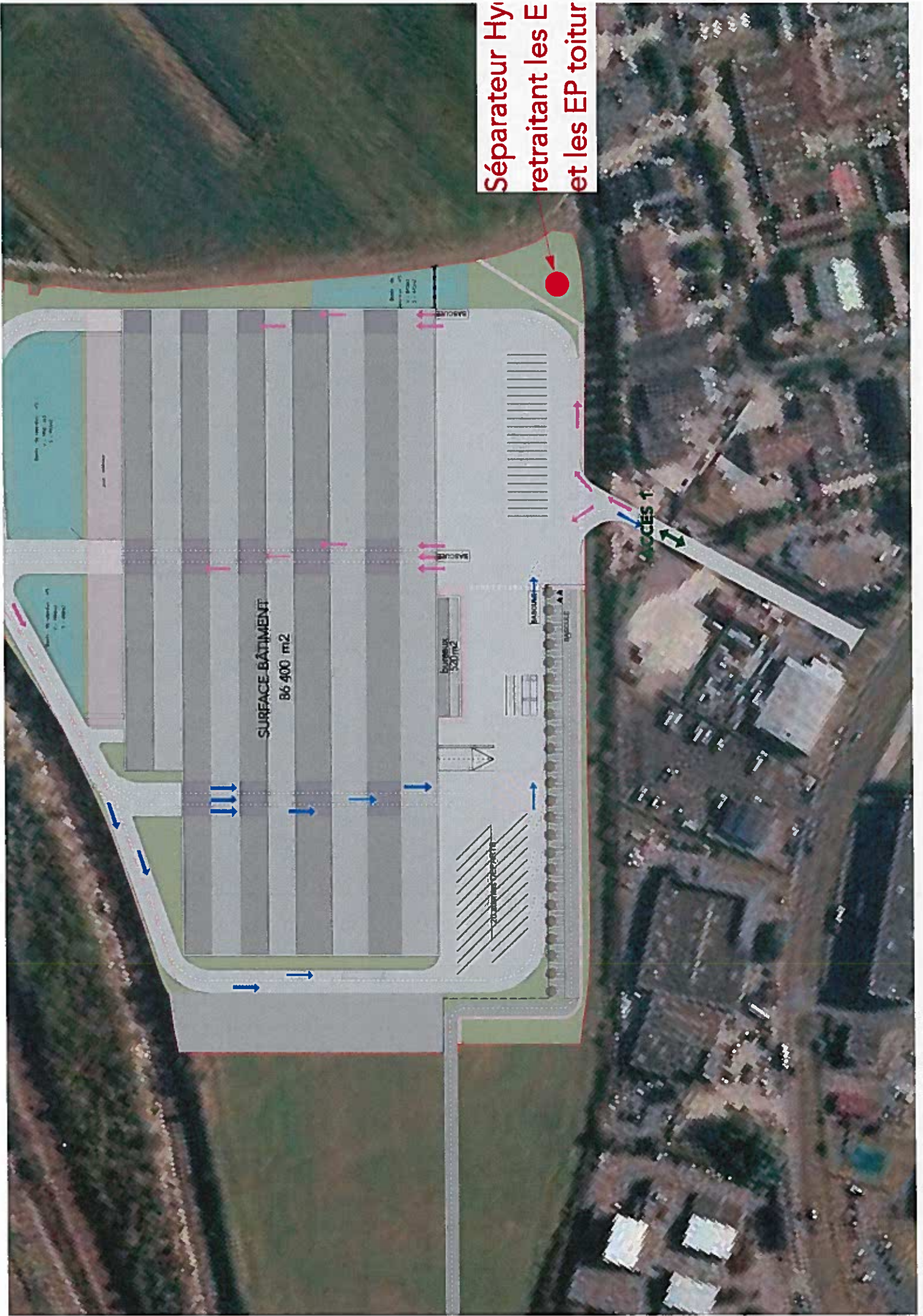


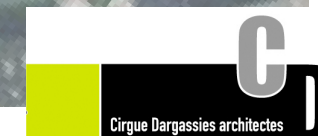
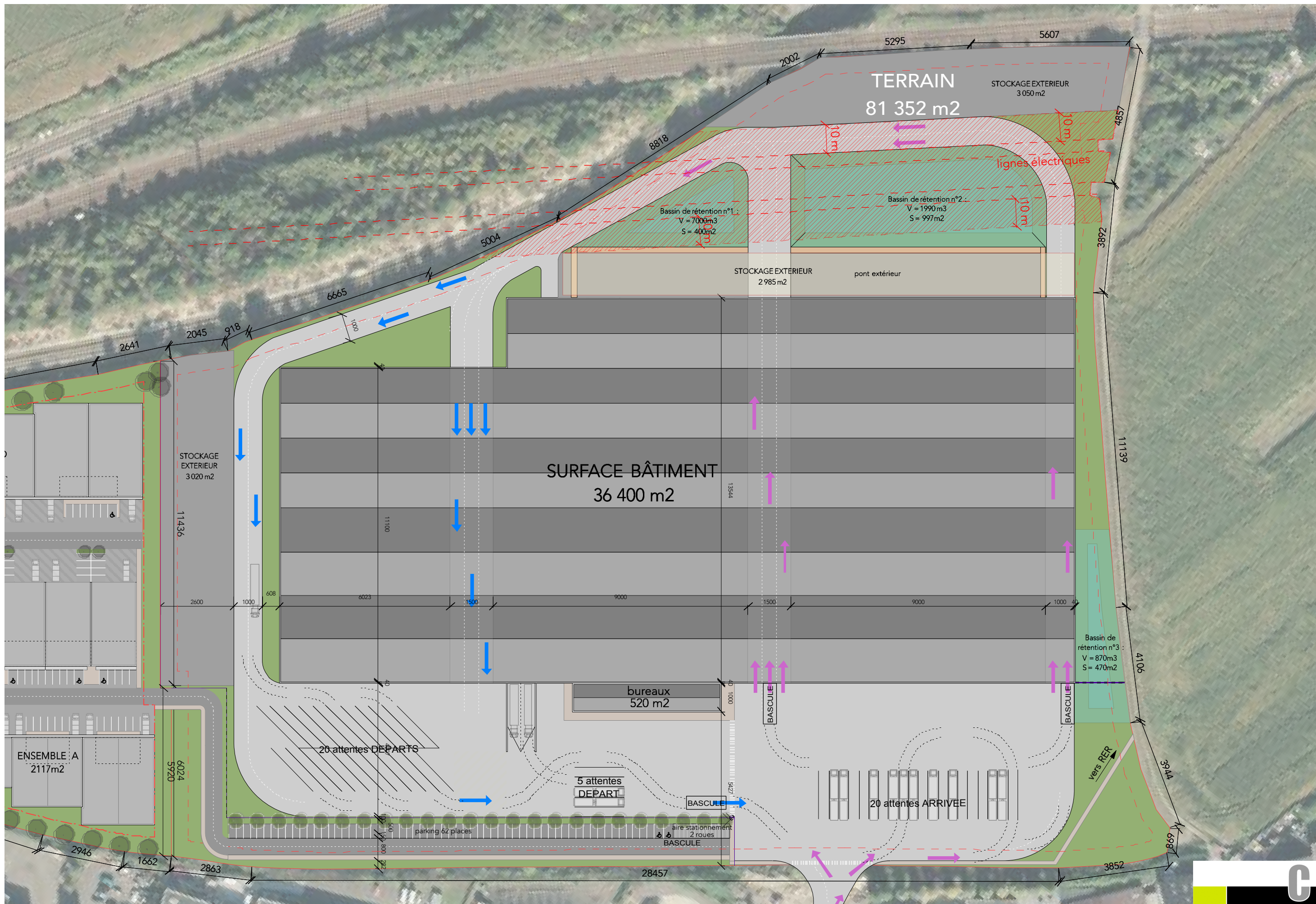
VUE A

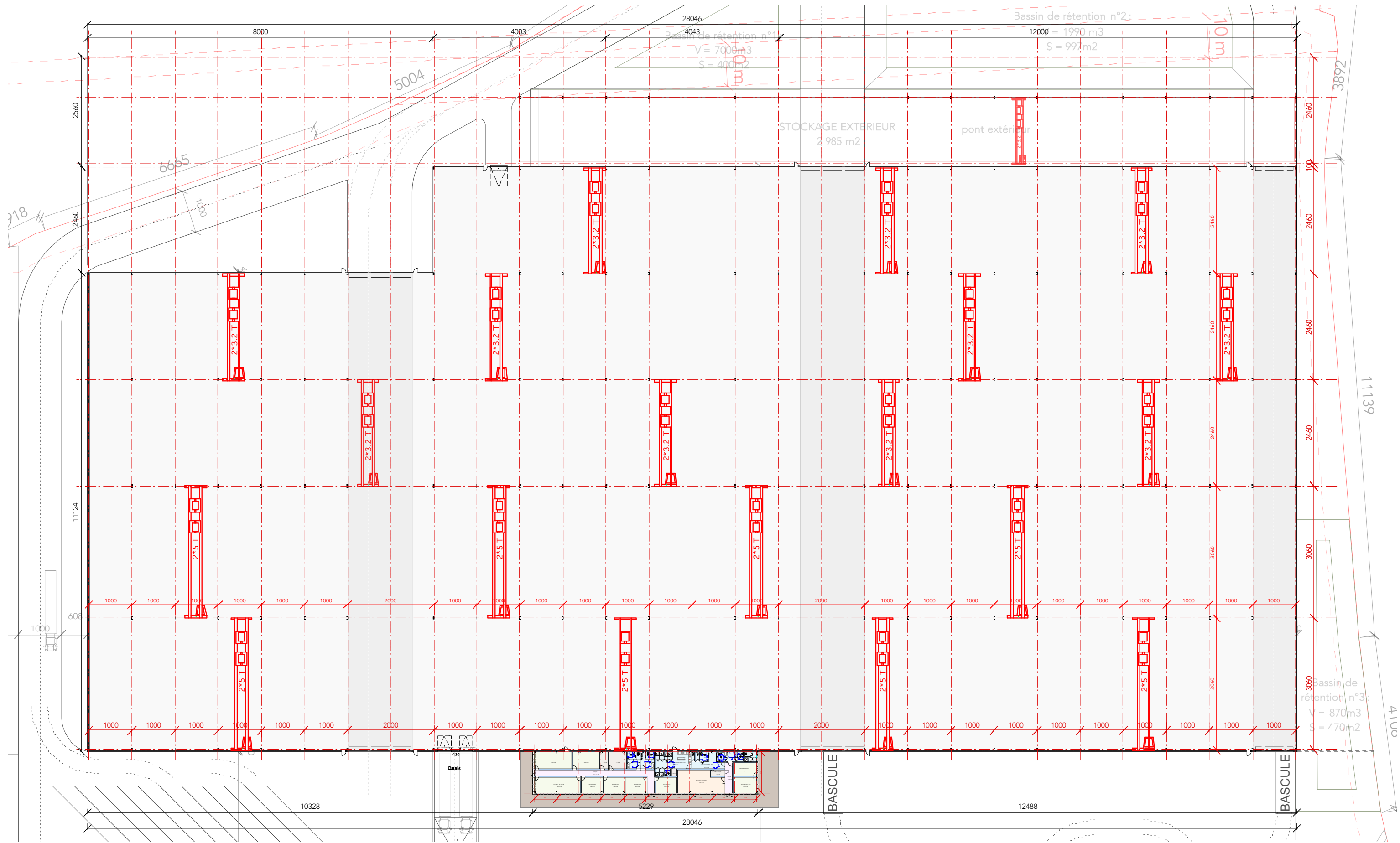


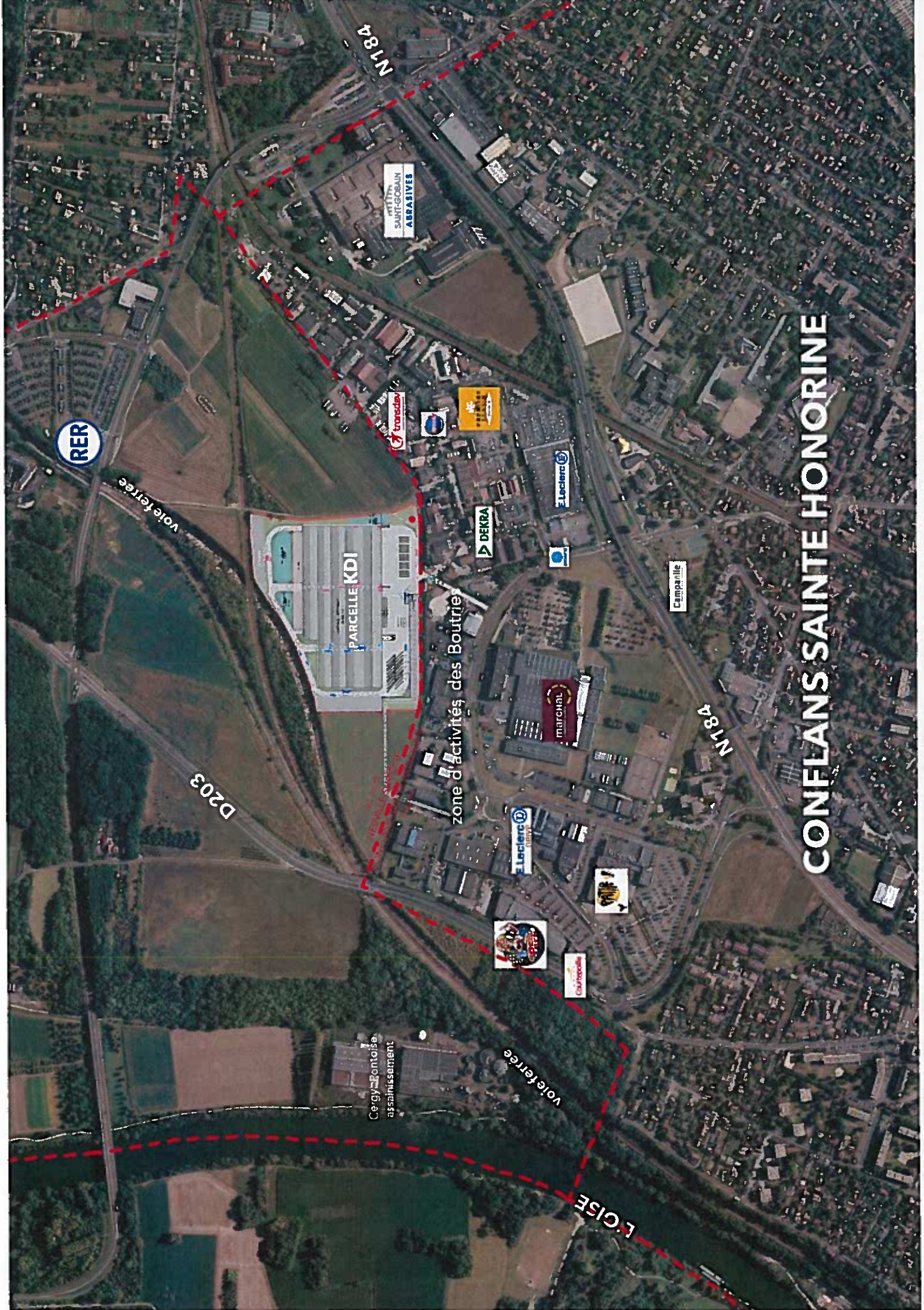
VUE D

Séparateur Hy
retraitant les E
et les EP toitur









CONFLANS SAINTE HONORINE

zone d'activités des Boutries

PARCELLE KDI

SAINT-GORAIN
ABRASIVES

transcorp

SAINT-GORAIN

DEKRA

Laciere

Campanille

MERCADAL

Laciere

SAINT-GORAIN

SAINT-GORAIN

Cergy-Pontoise
assainissement

RER

Voie ferrée

D203

N184

N184

D155

Voie ferrée